

PRATIQUES MÉTHODOLOGIQUES DES TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE

Articuler les démarches et outils pour mettre en oeuvre la transition énergétique

avec le soutien de :



CLER, Réseau pour la transition énergétique

Mundo-M, 47 avenue Pasteur

93100 MONTREUIL

www.cler.org / www.tepos.fr

Janvier 2017

Cette publication a été réalisée avec le soutien de l'ADEME. Son contenu ne reflète pas nécessairement la position ou l'opinion de l'ADEME.

Crédits photos couverture : CLER, ADEME, PNR Grands Causses

Rapport rédigé et mis en page par Esther Bailleul, chargée de mission énergie et territoires au CLER - Réseau pour la transition énergétique.

L'auteure remercie les chargé-es de mission et élu-es qui ont répondu à l'enquête et contribué à ce rapport par leurs témoignages et relectures, en particulier : Aurélie Chevallier et Delphine Maisonneuve (CC du Thouarsais), Julien Frat (Pôle Albigeois Bastides), Elodie Randrema et Geneviève Rolhion-Bourcelin (Nord-Isère durable), Delphine Le Page (CC de l'Île d'Oléron), Rébecca Bourrut et Jean-Marie Oudart (CC des Crêtes Pré ardennaises), Alexandre Chevillon (PNR des Grands Causses)

Dans la mise en oeuvre de la transition énergétique locale, les pratiques méthodologiques des territoires diffèrent de manière notable.

Certains ont structuré des documents de planification détaillés type Plans climat, ont saisi des dynamiques telles la Convention des Maires européenne pour mobiliser localement, ou encore s'engagent dans une démarche de labellisation Cit'ergie. D'autres privilégient au contraire une approche méthodologique simplifiée autour de grands projets d'intérêt territorial (méthanisation collective, éolien participatif, réseau de chaleur bois...) et d'actions d'animation structurantes, inscrits dans une stratégie sobre et claire : viser le 100% renouvelables.

Que les territoires se soient mis en mouvement par la planification ou bien par l'action, ces distinctions perdent néanmoins de leur sens à mesure que les territoires progressent : tous adoptent ensuite des approches hybrides, les cadrages nationaux et régionaux ainsi que les échanges en réseau renforçant ces hybridations.

Dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs actions, les territoires s'appuient également sur différents outils ou soutiens techniques à leur disposition : Cit'ergie, Climat Pratic et autres logiciels de suivi et d'évaluation des politiques énergie-climat, outils sectoriels, programmes d'accompagnement régionaux, bureaux d'études, associations locales... Autant de combinaisons possibles et d'écosystèmes locaux uniques construits en fonction des moyens disponibles, des choix politiques et des opportunités.

En juin 2016, le CLER a diffusé un questionnaire afin de comprendre comment les territoires mettaient en oeuvre concrètement leur transition énergétique locale.

Le présent document expose les résultats de cette enquête, et les témoignages de chargés de mission ou d'élus sur leurs pratiques ou leurs difficultés. Il rassemble également six bonnes pratiques approfondies sur des territoires particulièrement intéressants quant à leur méthodologie et leur capacité à articuler dispositifs et outils, qui montrent la diversité des méthodes et des approches.

Un bon moyen de découvrir l'envers du décor !

SOMMAIRE

PARTIE I : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ET ANALYSE DES PRATIQUES

Résumé quantitatif	4
Des dispositifs de soutien essentiels	5
Des outils inégalement connus ou appropriés	6
Expertise externe	7
Gérer la multiplicité des dispositifs	7
Besoins complémentaires des territoires	8
Financements, mobilisation : rien n'est acquis !	8
Conclusion	9

PARTIE II : BONNES PRATIQUES MÉTHODOLOGIQUES DE SIX TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE

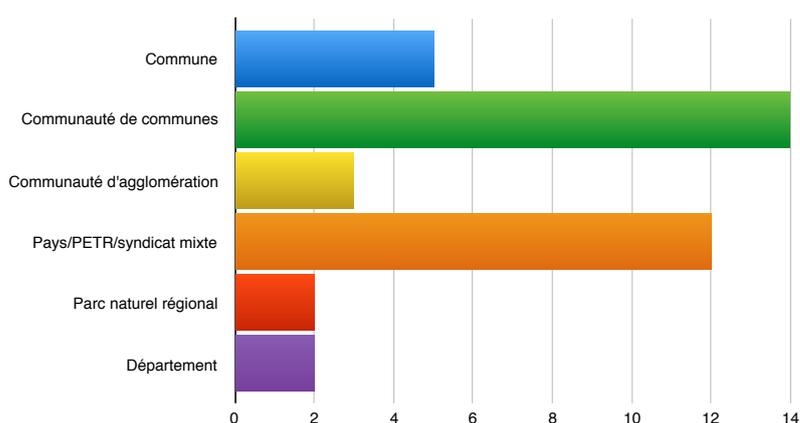
Le Thouarsais	10
Le Pôle Albigeois Bastides	13
Nord-Isère Durable	16
Île d'Oléron	19
Les Crêtes pré ardennaises	22
Le PNR des Grands Causses	25

PRATIQUES MÉTHODOLOGIQUES DES TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE

Le questionnaire portait sur :

- ▶ Les dispositifs de structuration de la démarche (plan climat air énergie territorial -PCAET-, démarche TEPOS, démarche Cit'ergie) ;
- ▶ Les dispositifs d'accompagnement et de financement proposés par les pouvoirs publics (appel à projet TEPCV, programmes régionaux TEPOS ou équivalent, contrat d'objectifs territoriaux énergie-climat - «COTEC»);
- ▶ les outils de suivi ou de gestion comme Cit'ergie ou Climat Pratic.

RÉSUMÉ QUANTITATIF



38 territoires ont répondu au questionnaire, dont 17 membres du réseau national Territoires à énergie positive animé par le CLER - Réseau pour la transition énergétique. Les canaux de diffusion ont été choisis pour viser des territoires avancés dans leur transition énergétique (listes d'échanges du réseau TEPOS et « énergie-climat » d'Energy Cities et l'Ademe), ou effectuant au moins une veille active sur la thématique énergie (site TEPOS). Les répondants sont plutôt des territoires ruraux ou des villes moyennes.

La majorité des répondants sont des **communautés de communes ou des territoires de projets (pays, PETR...)**. Ceux-ci sont en effet historiquement une maille pertinente pour mener des politiques énergétiques locales. Les intercommunalités, obligées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de mettre en place un PCAET dès 20 000 habitants d'ici fin 2018, sont désormais l'échelle privilégiée. Voici le **tableau récapitulatif des réponses**, en fonction du type de territoire.

	Membre du Réseau TEPOS	Plan climat	Lauréat TEPCV	Programme TEPOS régional	Cit'ergie	Climat Pratic	Bureau d'études	Autre accompagnement
Communauté d'agglomération	0	3	3	0	1	0	1	1
Communauté de communes	9	6	13	9	3	4	7	8
Commune	2	1	4	0	0	1	0	1
Département	1	2	1	0	0	0	0	1
Parc naturel régional	0	2	2	1	1	1	1	2
Pays / PETR / syndicat mixte	5	7	11	2	0	3	3	3
Total	17	21	34	12	5	9	12	16

Nombre de territoires de l'échantillon impliqués dans les différents dispositifs et outils

Lecture : 12 territoires sont accompagnés par un bureau d'études, dont 1 parc naturel régional.

Pas de dispositif de soutien	1	2	3	4	5	6	7
Communauté d'agglomération		1	1	1			
Communauté de communes			3	4	3	3	1
Commune	1		4				
Département		1		1			
Parc naturel					1	1	
Pays / PETR / syndicat mixte		1	5	4	2		
Total	1	2	13	10	7	1	3

Le tableau ci-dessus indique, par type de territoire, combien ces derniers utilisent de dispositifs d'accompagnement ou de financement simultanément. Les territoires **combinent ainsi jusqu'à 7 dispositifs de soutien différents, et plus de la moitié des répondants disent en associer au moins 3.**

DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN ESSENTIELS

Une **majorité de répondants a mis en place un Plan climat pour cadrer leur action**, la plupart du temps de manière volontaire. Les plus précoces sont en place depuis près de 10 ans. Parfois, les enjeux énergie-climat étaient précédemment traités dans un Agenda 21.

Plusieurs communautés de communes deviennent concernées par l'obligation d'élaborer un Plan climat air énergie territorial d'ici 2018 suite à la réforme territoriale, parfois en subissant d'importantes modifications de leur périmètre.

Jusque là, les territoires n'ont pas systématiquement formalisé un plan climat. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de vision stratégique, comme l'explique un territoire de projets : *«Nous avons structuré notre action de transition énergétique autour de la stratégie TEPOS. Cela peut s'apparenter à un PCET mais sans en reprendre les codes formels et sans en solliciter une reconnaissance.»*

Une communauté de communes non obligée peut aussi être rattachée à un pays par exemple, qui porte un plan climat volontaire à plus grande échelle.

En revanche, les **dispositifs d'accompagnement régionaux et les apports de financements ponctuels** comme l'appel à projets TEPCV apparaissent incontournables pour

passer un cap dans la montée en compétence et la mise en oeuvre des actions.

En effet, **12 territoires sur 38 ont bénéficié d'un appel à projets TEPOS ADEME/Région**, qui se traduit par la mise à disposition d'une assis-

tance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la stratégie, et par une mise en réseau régionale entre territoires. Parfois, des financements sont aussi octroyés aux lauréats pour l'ingénierie interne, comme en ex-région Poitou-Charente : *«Ce financement permet de couvrir les dépenses de communication et les postes liés à la stratégie.»*

Des répondants non engagés dans ces programmes ont signalé avoir bénéficié d'autres systèmes de soutiens, presque toujours de la part de leur direction régionale ADEME. En particulier, le **COTEC (Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat)**, permettant de financer de l'animation pendant 3 ans, fut une étape déterminante pour beaucoup de territoires avancés, aussi bien collectivités que territoires de projets. A noter que trois des territoires faisant l'objet des monographies en seconde partie en ont bénéficié au début de leur démarche, et que trois sont lauréats d'un AMI TEPOS régional.

Enfin, **34 territoires sur 38 sont lauréats de l'appel à projets Territoires à énergie positive pour la croissance verte**, lancé par le Ministère de l'Environnement en 2014, et ont reçu une enveloppe entre 500 000 et 2 millions d'euros.

▶ [TEPOS et TEPCV, c'est pareil ?](#)

Différents montages locaux se sont mis en place pour obtenir la subvention, par exemple :

- ▶ des petites communes faisant l'objet d'une convention fille avec une agglomération
- ▶ des PNR en partenariat avec des intercommunalités
- ▶ des syndicats mixtes coordonnateurs d'une candidature collective

Orientés essentiellement sur l'investissement, **ces fonds viennent souvent financer des actions planifiées issues des Plans climat ou des actions TEPOS**, sous l'impulsion notamment des territoires de projets porteurs de ces démarches.

Une communauté de communes de 3000 habitants souligne que, pour les petits territoires, *«C'est aujourd'hui l'outil le plus performant pour son effet d'échelle important. Cependant c'est parce que nous étions déjà TEPOS et avec une ingénierie interne existante que nous avons pu accéder à TEPCV.»*

L'accès à ce type de financement ponctuel est aussi le fait de **choix politiques opportuns**. Un territoire non lauréat le regrette : *«C'est problématique pour la suite, notamment le financement de travaux importants. Mais tant qu'il n'y a pas appropriation des enjeux et donc des actions, donc pas de volonté politique, difficile de s'engager dans des labels, appels à projets...»*. Ce cercle vicieux, dynamique inverse de celle des territoires dotés d'une ingénierie capables de saisir les occasions, risque à moyen terme de creuser l'écart entre les territoires, pourtant également responsables de leur transition énergétique.

DES OUTILS INÉGALEMENT CONNUS OU APPROPRIÉS

Les territoires ont tout un panel d'outils et de soutiens techniques à disposition pour mettre en oeuvre leurs projets et suivre leur stratégie. Le questionnaire s'intéressait en particulier à deux d'entre eux, portés par l'ADEME :

- **Cit'ergie**, à la fois outil opérationnel de structuration de la démarche en interne, et label en 3 niveaux récompensant l'engagement de la collectivité dans un processus de management de la qualité.
- **Climat Pratic**, outil d'aide à l'élaboration à la mise en place d'une politique climat énergie ou d'un Plan climat, destiné aux petites collectivités et territoires ruraux, sous forme de tableur de suivi et de fiches thématiques.

5 territoires parmi les interrogés sont engagés dans Cit'ergie. Les commentaires montrent que ce dispositif est perçu comme étant destiné aux métropoles et grandes aggro-

mérations, sur lesquelles il a effectivement été déployé majoritairement jusque là. Par ailleurs, Cit'ergie concerne les communes et intercommunalités, non les territoires de projets ou départements.

Des territoires sollicités pour s'engager dans Cit'ergie n'ont pas vu immédiatement l'intérêt pour eux, n'ayant parfois qu'un ou deux chargés de mission sur la thématique, mais s'appuient finalement sur l'accompagnement opérationnel pour améliorer l'articulation entre leurs projets et préparer l'élaboration du PCAET. Ils ont pu aussi percevoir le dispositif comme un poids supplémentaire pour des services déjà en sous-effectif.

Cela dit, plusieurs communautés de communes ont engagé la démarche ou envisagent de le faire.

Cit'ergie évolue et s'ouvre de plus en plus aux petites collectivités. En savoir plus :

- [Le site de Cit'ergie](#)
- [Labo «Cit'ergie en territoire rural» aux Rencontres TEPOS 2016](#)

9 territoires se disent utilisateurs de Climat Pratic. Ceux qui l'utilisent pour le suivi d'un plan d'actions type Plan climat ont dû souvent l'adapter, avec plus ou moins de succès.

C'est le cas pour le Pôle Albigeois Bastides entre autres (cf p. 11). En revanche, un PNR a trouvé *«difficile d'adapter les thématiques, très en lien avec des compétences classiques, pas pour une approche territoire»*. Un Pays n'a pas su intégrer son plan climat *«trop avancé»* dans l'outil. Les utilisateurs de l'outil, quand ils ne s'en servent pas comme un véritable outil de suivi, l'utilisent par contre pour illustrer leur propos dans les réunions avec les élus.

Les territoires de projets en font essentiellement un outil de sensibilisation auprès des petites collectivités. S'ils le trouvent *«efficace pour la prise de conscience»*, ils constatent que l'appropriation par les communes est difficile et demande beaucoup d'accompagnement.

Enfin, des territoires disent connaître l'outil mais ne pas s'y être suffisamment intéressés faute de temps, ou d'accompagnement adapté à l'époque.

D'autres outils ont été mentionnés par les territoires, dont :

- ▶ des tableurs de suivi «faits maison»
- ▶ des outils de suivi complets avec gestion d'indicateurs et de budgets, projets personnalisables, modules graphiques etc. comme ClimaRecord (développé par l'AREC Poitou Charentes) ou Linea21 (logiciel libre développé par intermezzo)
- ▶ Quanti'GES, méthode ADEME de quantification de l'impact GES d'une action
- ▶ Dia'terre, outil de diagnostic énergie-GES à l'échelle de l'exploitation agricole
- ▶ Clim'Agri, outil et démarche de diagnostic énergie-GES pour l'agriculture et la forêt, à l'échelle des territoires

EXPERTISE EXTERNE : LE RÔLE DES BUREAUX D'ÉTUDES ET DES PARTENAIRES LOCAUX

La plupart des territoires interrogés s'appuient sur une expertise externe dans la mise en oeuvre de leur transition énergétique, y compris lorsqu'ils sont accompagnés par des structures comme l'ADEME.

16 territoires disent avoir recours à un bureau d'études - en fait, davantage encore en comptant ceux qui disent y avoir eu recours dans le passé. Les prestations sont de nature diverse (stratégiques/techniques, généralistes/sectorielles) et la part de travail effectuée en interne varie d'un territoire à l'autre :

- ▶ phase d'élaboration du Plan climat ou de la stratégie : diagnostic, concertation...
- ▶ suivi des actions et animation de la démarche
- ▶ études techniques : bilan GES, assistance juridique, AMO rénovation...
- ▶ missions sectorielles stratégiques : écologie industrielle, plan de mobilité, vulnérabilité...

Dans le cas où le bureau d'études accompagne le territoire dans l'animation de la démarche, le partenariat est par nature plus profond et le travail partagé entre les agents et le prestataire.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage des programmes TEPOS régionaux, qui accompagne les territoires pendant plusieurs années, consitue également une forme de collaboration plus poussée dans la mise en oeuvre de la stratégie du territoire.

Certains territoires choisissent de ne pas recourir à un bureau d'études, d'autant plus quand ils ne bénéficient pas de cofinancements pour le faire : *«les élus préféreraient lancer des actions avant de perdre du temps à calculer».*

D'autres territoires préfèrent internaliser l'expertise technique, en embauchant ou cofinçant un Conseiller en énergie partagée (CEP) ou un chef de projet climat-énergie, ou embaucher un stagiaire pour une mission courte.

Beaucoup soulignent aussi **le rôle de soutien important des acteurs locaux**, qu'ils aient recours ou non à un bureau d'étude...

- ▶ associations spécialisées, Espaces Info énergie, agences locales de l'énergie
- ▶ observatoires régionaux énergie-climat
- ▶ réseaux régionaux des plans climat ou équivalents
- ▶ syndicats d'énergie

...ou des acteurs ressources nationaux (ADEME, CEREMA...).

Les partenariats peuvent être étroits et maintenus dans le temps : *«Ce n'est pas un bureau d'études, mais notre espace info énergie qui nous accompagne depuis 2012. Nous travaillons sur la stratégie et avons un accompagnement sur certaines actions [...]. C'est un accompagnement de proximité, les chargés de mission de l'association connaissent très bien notre territoire ».*

GÉRER LA MULTIPLICITÉ DES DISPOSITIFS

La question de **l'articulation** se pose tôt ou tard pour les territoires qui progressent dans

des projets énergétiques transversaux et qui accumulent les dispositifs de soutiens, les outils et les appels à projets.

Certains territoires travaillent explicitement sur ce volet, comme un PNR qui a sollicité un bureau d'études pour structurer sa politique énergétique en lien avec la charte du parc, les objectifs PCET et SRCAE et le plan de paysage.

Côté gouvernance, en cas de cumul, une simplification s'opère assez vite (à lire plus en détails dans les monographies en seconde partie) : *«Notre démarche Cit'ergie va démarrer cette année. Elle sera mise en cohérence avec le PCAET et la stratégie TEPOS (fusion des groupes de travail et du pilotage).»*

► [TEPOS, TEPCV, PCEAT, Cit'ergie, etc : comment s'y retrouver ?](#)

La **gestion simultanée des dispositifs**, en lien avec les financeurs, représente parfois une réelle difficulté pour les chargés de mission, obligés de *«rédigé sans cesse»* pour rendre compte de leur progression. Ce temps n'est pas consacré à l'action concrète, à la gestion de projet sur le long terme, ni à utiliser les outils qu'on leur met à disposition : *«C'est très bien de construire tout ça, mais on doit lancer des projets sinon on ne va pas s'en sortir.»*

La visibilité des territoires les plus avancés les conduit à être très sollicités par les différentes structures de soutien. *«On nous dit de construire une stratégie, et on nous distrait sans arrêt avec de nouveaux dispositifs.»* Certains ajoutent que des accompagnements ou financements n'étaient accordés qu'à condition qu'ils s'engagent dans un autre dispositif à titre expérimental.

BESOINS COMPLÉMENTAIRES DES TERRITOIRES

15 territoires sur 38 ont identifié des besoins complémentaires, qu'ils considèrent non remplis par les outils disponibles à ce jour.

Plusieurs évoquent les **volets air et séquestration carbone** du Plan climat air énergie

territorial, pour lesquels ils ne trouvent pas de méthodologie ou de cahier des charges.

Le besoin décrit de manière récurrente est celui d'un **outil global et souple de suivi des actions et de leur impact** sur les objectifs climat-énergie, avec des **indicateurs** prédéfinis et appropriés permettant de mieux s'évaluer :

«Un seul outil qui me permette de mesurer l'impact d'une action sur la situation globale.»

«Il faudrait un dispositif permettant de mettre en place une stratégie, et dans ce dispositif il y aurait des 'tiroirs' avec des boîtes à outils, quelque chose de souple.»

Des territoires de projets ont des difficultés à animer leur démarche sur un grand périmètre auprès de nombreuses communes : *«On avait catalogué toutes les bonnes actions, mais on se retrouve avec un tableur de 400 actions.»* explique la chargée de mission d'un PNR.

Un pays regroupant plus de 70 communes imagine un outil répondant à cette difficulté et permettant de mobiliser : *«Nous avons besoin d'un outil d'accompagnement qui pourrait recenser les actions des communes et les mettre à leur disposition, de type carte interactive. Nous essayons de travailler avec le bureau d'études pour mettre en place cet outil (en transformant Climat Pratic).»*

De manière générale, d'autres territoires disent devoir s'améliorer sur la **sensibilisation et la mobilisation des acteurs locaux**, en particulier celle des **élus**.

Enfin, des territoires relèvent avoir surtout besoin *«d'un équivalent temps plein supplémentaire»*...

FINANCEMENTS, MOBILISATION : RIEN N'EST ACQUIS !

Force est de constater que les territoires interrogés, plus ou moins engagés dans une démarche de transition énergétique, ont eu à leur disposition des moyens, des outils et des soutiens méthodologiques à un moment donné. Mais **les conditions d'attribution et le rythme imposé** par les dispositifs d'accompagnement et de financement apparaissent pour plusieurs

territoires comme **des facteurs d'insécurité et de désorganisation**.

«Nous évoluons aussi au gré des appels à projets lancés par l'ADEME, la Région, le département et cela n'aide pas à la cohérence.»

«L'autre difficulté est le pas de temps très court des dispositifs (3 ans). Ça suit toujours ce modèle : on construit le projet, on recrute, on commence à bosser à la fin de la 1ère année. On est vraiment efficace à 18 mois... On a des objectifs à long terme, mais on manque de visibilité à 3 ans, et ça freine certaines actions qui ne pourraient se mettre en place que sur 6-7 ans.»

► [Penser l'autonomie énergétique territoriale](#)

► [Vers un opérateur territorial de l'énergie](#)

«Lors de TEPCV, les élus nous répondaient « vous nous en demandez beaucoup, et très vite ! » et le flou autour des dates de signature a amoindri leur enthousiasme.»

► [Rapport du CLER et témoignages des TEPOS sur l'appel à projets TEPCV](#)

Des chargé-es de mission ont conscience que la dynamique de soutien renforcée au cours des années 2010 pourrait décliner et **remettre en cause le travail effectué** sur leur territoire, avant que celui-ci ne soit en mesure de développer de grands projets d'intérêt territorial et de poursuivre son action en autonomie : « *Je suis CDI de droit public, mais après 3 sessions d'aides de 3 ans le poste est remis en cause. Il devrait s'auto-financer, car l'ADEME ne finance pas le poste ad vitam aeternam, mais il faut que les collectivités aient pris en main la démarche. Les CEP s'auto-financent, mais pas l'animation (du moins pas directement et de manière moins lisible).* »

Les changements de mandat et de majorité politique ont déjà des conséquences concrètes.

«Perte de 65% du budget cette année. Pas possible de prendre des stagiaires pour le suivi. Obligé de prioriser, pas de suivi scrupuleux.»

«Le PNR payait les études, on n'a plus de fond et on n'est pas éligible aux fonds. L'agglomération ne paye pas pour tout le territoire, car c'est compliqué juridiquement avec les compétences.»

Le **regroupement des régions** a remis en question des dispositifs engagés, quand un arbitrage a été effectué entre 2 ou 3 politiques différentes : «*Une aide aux ménages de plusieurs milliers d'euros pour la rénovation a été annulée du jour au lendemain. On a perdu la confiance des artisans.*»

CONCLUSION

La grande diversité des pratiques méthodologiques des territoires n'est pas nouvelle, et est à nouveau confirmée par cette enquête et les entretiens qui ont donné lieu aux six analyses qui suivent. De nouvelles tendances se dessinent toutefois du côté des territoires les plus avancés et permettent des éléments de conclusion :

- Le soutien financier et méthodologique de l'ADEME (et dans une moindre mesure des régions ou des départements) est déterminant et donne aux territoires les moyens d'animer leur démarche et de monter des projets concrets.
- La palette d'outils à disposition des territoires est variée, mais parfois malconnue. Les chargé-es de mission n'hésitent pas à créer leur propres outils ou à adapter les outils fournis.
- Un outil plus approfondi, souple et ergonomique que Climat Pratic, permettant de suivre plusieurs dispositifs à la fois avec leurs budgets et leur calendrier, semble nécessaire.
- Les territoires, face à la complexité et au cumul des dispositifs dont ils se saisissent tendent à chercher (parfois difficilement) la simplification et la souplesse des procédures.
- Les territoires les plus avancés entrent tout juste dans une phase critique de prise d'autonomie. Ils restent dépendants des soutiens et peinent à concilier la mouvance constante des politiques et des financements avec les objectifs de long terme.



LE THOUARSAIS, TERRITOIRE D'INNOVATION MÉTHODOLOGIQUE

© CC Thouarsais

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU CŒUR DES POLITIQUES LOCALES

Le Thouarsais est l'un des territoires français pilotes en matière d'énergie-climat. Cela se traduit concrètement par des projets énergétiques déjà visibles sur le territoire, mais aussi, sur le plan méthodologique, par l'engagement de la collectivité dans un grand nombre de dispositifs et d'outils : Plan Climat, démarche TEPOS via le réseau national et le programme TEPOS régional de Poitou-Charente, lauréat TEPCV, Cit'ergie...

Leurs apports diffèrent : le Plan Climat, volontaire à l'époque, représentait une première étape stratégique ; le terme TEPOS est connu de tous les élus et donne sens à la démarche ; le programme régional offre un accompagnement technique et financier ; la convention TEPCV est synonyme de financement ; Cit'ergie est opportun pour structurer l'action en interne dans un contexte de réforme territoriale et de regroupement de collectivités. Enfin, le Thouarsais met également en place une plateforme de la rénovation énergétique, pour l'instant expérimentale, en partenariat avec les Deux-Sèvres et deux autres communautés.

Aurélié Chevallier, directrice au pôle développement et innovation territoriale, souligne que

c'est grâce à une ingénierie préexistante que la communauté de communes a pu saisir les opportunités et répondre aux appels à projet. En effet, dès 2001 un accompagnement des communes (Conseil en Energie Partagé) a été mis en place (par le Pays Thouarsais à l'époque), jusqu'en 2006.

Ensuite, le Contrat Local Initiatives Climat signé en 2007 par la Communauté de communes avec l'Ademe et la Région Poitou-Charentes a permis de mettre en place le plan climat souhaité par les élus, et avec création d'un poste de chargé de mission dédié. La dynamique est alors portée par 2 grands objectifs : diviser par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 et devenir un territoire à énergie positive.

Après plusieurs années, le Thouarsais est parvenu à créer une culture de la transition énergétique locale. L'élaboration des documents d'urbanisme (SCoT et PLUi), les plans déchets ou les politiques agricoles sont complètement intégrés à ce projet de territoire. De grands projets d'énergie renouvelable ont vu le jour sur le territoire : projet TIPER (parc associant solaire, méthanisation, éolien), chaufferies bois, CAPTER méthanisation...

La communauté de communes mobilise les citoyens à travers son Espace Info énergie, créé en 2012, et des animations régulières comme le Défi Familles à énergie positive, la Semaine du développement durable ou la Fête de l'énergie. Elle est aussi présente dans des salons locaux, sur le bâtiment et l'artisanat par exemple, et cherche depuis peu à créer une dynamique partenariale auprès des entreprises.

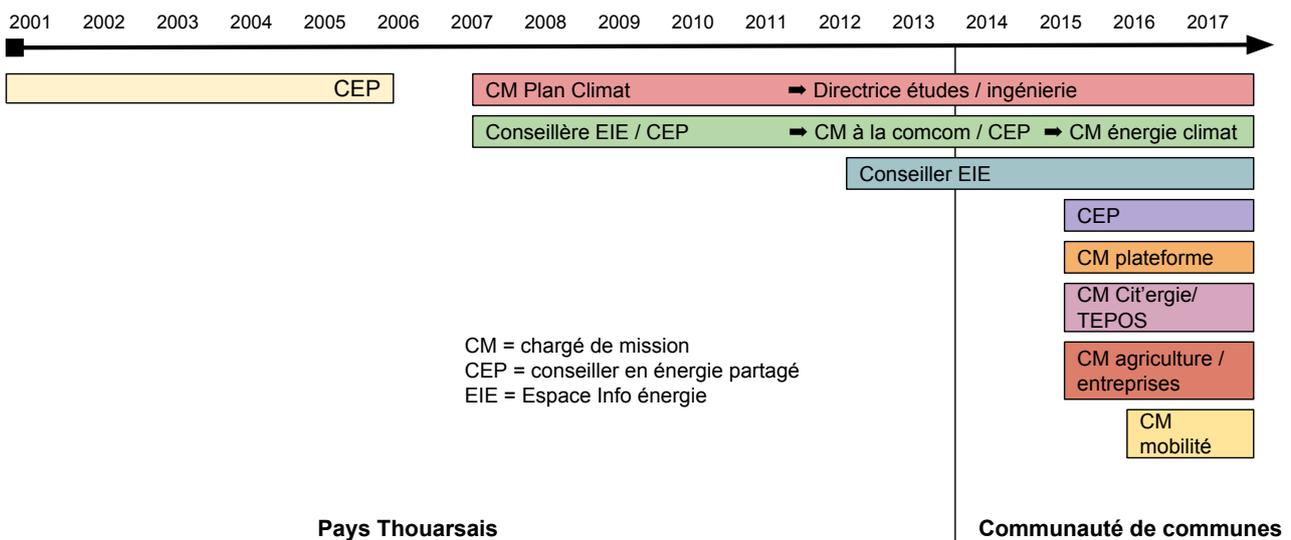
Lorsqu'un territoire met en place une politique énergie-climat ambitieuse, un certain nombre d'enjeux se présente : convaincre les élus, les citoyens et autres acteurs du territoire, parvenir à faire sortir les projets de terre, trouver du financement, etc. Quand la dynamique est en place, la gestion et la coordination d'une telle politique, en articulant tous ces dispositifs simultanément, est aussi un défi en soi.

DES MOYENS HUMAINS CONSÉQUENTS

Combien de personnes travaillent ponctuellement ou régulièrement à la transition énergétique du Thouarsais ? Difficile à dire, car le jeu d'acteurs est large.

Le nombre de projets menés par le Thouarsais et leur forte articulation à la stratégie globale s'expliquent d'abord par la taille de l'équipe énergie : 7,5 équivalents temps-plein, ce qui est rarissime en territoire semi-rural. L'ADEME est un soutien de première importance dans le financement de ces postes. L'enjeu des prochaines années sera de financer ces postes avec les revenus issus des projets d'énergie renouvelable de la collectivité. La collectivité est en train de monter en puissance sur ce point, en développant l'éolien et le photovoltaïque. Aujourd'hui, les projets dégagent des revenus fiscaux permettant d'abonder le budget global, ce qui peut faire perdre de vue le lien direct avec le travail effectué par les agents.

Chaque chargé de mission a ses projets et ses cibles : la personne en charge de Cit'ergie travaille avec les services, le CEP avec les communes, le volet TEPOS se concentre sur le développement des renouvelables et la participation citoyenne, des conseillers animent l'Espace Info Energie porté par la collectivité, etc.



Aperçu des recrutements dans le pôle «Développement et innovation territoriale» de la Communauté de communes du Thouarsais

UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE

Afin que d'une part, toutes ces actions soient coordonnées et conformes au projet de territoire, et que d'autre part la stratégie reste lisible pour les acteurs, les différents dispositifs sont regroupés sous le chapeau du Plan Climat, qui lui-même porte l'objectif TEPOS. En 2014, une réforme territoriale conduit l'agrandissement de la communauté de communes, qui absorbe le Pays Thouarsais, structure associative porteuse du projet de territoire.

Ce changement de périmètre, associé au début d'un nouveau mandat, a été l'occasion de faire un point avec les élus sur tous les dispositifs. La nouvelle communauté de communes, à la suite du Pays, approfondit le projet de territoire, avec l'avantage de disposer des compétences et des ressources propres aux EPCI. Aujourd'hui, les élus assurent toujours le portage politique et définissent les objectifs, avec la conscience de faire partie d'un territoire précurseur.

Concrètement, la gouvernance passe par un unique comité de pilotage régulier, qui regroupe plusieurs dizaines de personnes à chaque session : tous les vice-présidents, 6 élus volontaires, les chargés de mission énergie, les chargés de mission déchet, les DGS et DGA, le directeur de la maison de l'urbanisme, l'ADEME, la Région, les services de l'Etat... Les réunions durent 3 heures et demi au minimum et nécessitent un important travail en amont sur l'ordre du jour, mais sont d'une grande richesse. En phase opérationnelle, les projets sont gérés en comités techniques toujours transversaux, mais moins lourds en organisation.

FACE AU CASSE-TÊTE DES DISPOSITIFS SIMULTANÉS, UN OUTIL UNIQUE DE GESTION ?

Les opportunités de financement et d'accompagnement, que le Thouarsais cherche à saisir, se sont d'autant plus présentées que la collectivité se positionne et est reconnue dans sa démarche volontariste. Les élus sont moteurs sur cet aspect, ce qui entretient la dynamique et permet d'obtenir de nouvelles ressources. L'accumulation des dispositifs, quoiqu'elle implique des contraintes de gestion pour les agents, permet d'agir sur tous les plans.

En particulier, chaque programme s'accompagne d'un système d'évaluation avec rédaction de rapport, justification des dépenses etc. Les agents ont donc bien accueilli le travail de l'AREC sur le logiciel ClimaRecord.

Organisé par action, il permet le suivi d'indicateurs par rapport à des objectifs, et l'édition automatique de rapports de synthèse chiffrés par axe stratégique ou de représentations graphiques de l'avancement des actions, ce qui permet de faciliter la rédaction des évaluations. D'abord une simple base Access, c'est maintenant un outil souple et automatisé qui permettra à terme de suivre et évaluer toutes les démarches (programme TEPOS régional, PCEAT, programme déchets...), et supporte déjà les changements de périmètre du territoire.



LE PÔLE ALBIGEOIS BASTIDES : UNE ANIMATION TOUT EN SOUPLESSE ET ADAPTATION

© Pôle Albigeois Bastides

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, ancien Pays devenu Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) en 2014, couvre un territoire de 58 000 habitants formant un arc autour de l'aire urbaine d'Albi. Il porte un projet de territoire, construit en accord avec les 5 communautés de communes qui le composent et son Conseil de développement. L'une de ses missions en particulier est d'animer et de mettre en œuvre pour les collectivités le Plan climat énergie territorial (PCET) du territoire, élaboré en 2009.

Cela dit, pour Julien Frat, chef de projet climat-énergie, la stratégie de transition énergétique du territoire correspond plutôt à une agrégation de différents dispositifs et outils. Comme dans beaucoup de territoires, ces dispositifs ont à voir avec les financements reçus par le Pôle Albigeois Bastides.

UN PROJET DE TERRITOIRE UNIQUE POUR PLUSIEURS DISPOSITIFS STRUCTURANTS

L'ADEME est le principal financeur des actions de transition énergétique du Pôle. C'est à travers un Contrat d'objectif territorial énergie-climat (COTEC) de 3 ans que sont suivis l'ensemble des projets pour lesquels l'ADEME apporte son soutien au territoire. En échange, le Pôle

s'engage à atteindre des objectifs de moyen. L'intérêt du COTEC est qu'il permet de dédier une partie du financement total à des actions d'animation et de communication – par opposition à des investissements.

Le COTEC encadre donc une partie de l'animation du Plan climat et permet un prolongement de la mission Conseil en énergie partagée, de la plateforme de rénovation REHAB et des démarches individuelles des collectivités. S'ajoute également la mise en œuvre de la convention Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), que le Pôle a coordonnée en 2015 et 2016 pour les communautés de communes, les communes et les syndicats. La convention en elle-même fait bénéficier le Pôle et ses collectivités de 2 millions d'euros, plutôt fléchée vers des investissements.

En parallèle, le territoire bénéficie depuis 1999 d'un soutien de l'Union européenne. Retenu par la région Midi-Pyrénées en 2015 pour le programme LEADER 2014-2020, il s'est vu allouer une nouvelle enveloppe FEADER de plus de 2 millions d'euros. Ce montant est plus largement destiné à des actions de développement local ; côté transition énergétique, il finance ou co-finance par exemple la mise en place de la plateforme de la rénovation énergétique, des actions de mobilité durable ou l'accompagnement au

développement de certains projets d'énergie renouvelable.

Pour mettre en place ces actions sur le territoire et assurer l'animation auprès des différents acteurs, le Pôle Albigeois Bastides emploie deux conseillers énergie pour les particuliers, un Conseiller en énergie partagée (CEP), un chargé de mission LEADER qui anime aussi les actions mobilité, et enfin Julien Frat, chef de projet climat-énergie.

Le projet de territoire 2014-2020, réalisé de manière participative, définit la stratégie et les missions du territoire et apporte une cohérence à l'ensemble des actions. Il s'articule par exemple avec le Contrat Régional Unique 2015-2017 signé par le Pôle avec la Région Occitanie, axé sur le développement de l'attractivité et de l'emploi dans le territoire.

Dans la pratique, articuler le programme LEADER et les projets ADEME représente parfois une difficulté, notamment du fait des différences dans les modalités de fonctionnement.

Le Pôle a aussi constitué un COPIL pour suivre les projets soutenus par l'ADEME, qui permet d'informer les élus et les partenaires du territoire de l'avancée des projets.

La plateforme de rénovation bénéficie d'un suivi un peu plus formalisé pour associer le jeu d'acteurs spécifique du domaine du bâtiment et de la rénovation thermique. Enfin, la mission de Conseil en énergie partagée fait aussi l'objet

d'un comité de suivi dont font partie les communes membres du dispositif.

ADAPTER DES OUTILS À DES BESOINS SPÉCIFIQUES

Comment sont suivies toutes ces actions ? Pour le Plan Climat, Julien Frat utilise Climat Pratic. Cet outil de l'ADEME, qui se présente sous la forme d'un tableur, a été ajusté en fonction des enjeux et des actions du Plan Climat. Il est aussi utile, grâce à ses fonctionnalités graphiques, pour illustrer les résultats des actions dans les réunions avec les partenaires ou élus.

Aujourd'hui, il est envisagé de reconfigurer l'outil pour qu'il puisse permettre aussi le suivi de la plateforme, de la convention TEPCV, du COTEC et de la mission CEP. Les actions ne seraient plus réparties par enjeu du Plan climat, mais par dispositif.

De manière générale, les outils sont créés ou adaptés pour coller aux besoins du territoire. Par exemple, pour que les Espaces Info-énergie du territoire puissent rediriger efficacement les particuliers vers la plateforme de la rénovation du Pôle sans saisir deux fois les mêmes informations (d'une part dans leur outil informatique et d'autre part dans l'outil plateforme commun aux 4 territoires porteurs de plateformes de Midi-Pyrénées), un module doit être créé pour assurer la transmission d'informations entre les deux logiciels.



Atelier de travail sur Climat Pratic



Julien Frat, chargé de mission au Pôle Albigeois Bastides

Les frontières entre les différents projets sont poreuses. Par exemple, la mission du conseiller en énergie partagée (CEP) concerne le patrimoine public, mais le Pôle Albigeois Bastides a organisé des Nuits de la thermographie destinées aux particuliers où le CEP est intervenu. Ainsi, grâce à cette capacité d'adaptation des outils et à l'action transversale des agents, les projets fonctionnent ensemble sans être explicitement articulés en amont.

Julien Frat souligne que les agents manquent finalement moins d'outils que de temps. De nombreux outils thématiques existent, en particulier ceux mis à disposition par l'ADEME. La difficulté est plutôt de gérer des projets qui ont démarré à des dates différentes, d'effectuer le reporting à différentes dates en période contrainte, de rédiger les rapports, de gérer les avenants aux conventions, etc. Ainsi, dans ce contexte où un peu de souplesse est toujours bienvenue, il ne faut pas négliger la consolidation d'une relation de confiance avec les partenaires !

DU SERVICE AUX COLLECTIVITÉS AU PASSAGE DE RELAI

Le Pôle Albigeois Bastides permet aux collectivités de bénéficier de services mutualisés et d'actions cohérentes sur un territoire plus large. Pour autant, la mobilisation des collectivités (agents et élus) n'est pas systématique ni constante. C'est une dynamique à entretenir sans cesse ; l'animation du Pôle se dirige donc aussi vers les collectivités du territoire.

Le conseil en énergie partagée est un bon moyen de mobiliser car il maintient un lien direct et permet des progrès rapides en termes de consommation. Mais une vingtaine de communes seulement a adhéré au service, bien qu'il soit très apprécié. Des événements ponctuels sont organisés en fonction de l'avancée des projets à destination des élus, et ceux-ci sont aussi informés de l'action du Pôle à travers ses propositions de diagnostics groupés et de commandes communes.

Pour autant, on ne constate pas forcément de montée en compétence sur les sujets énergie dans l'ensemble des communautés de communes. Cela peut représenter un problème lorsque le Pôle n'a pas les compétences pour mettre en œuvre des actions, comme celles prévues par la convention TEPCV.

Les choses vont cependant se précipiter, puisque la plus grosse intercommunalité du territoire fait maintenant partie des territoires qui devront mettre en place un Plan climat air énergie territorial d'ici fin 2018, avec des exigences fortes sur le diagnostic et la stratégie. Par rapport à d'autres contextes locaux, l'expertise du Pôle Albigeois Bastides et le travail mené sur le territoire depuis des années représentent de réels avantages pour accompagner l'élaboration de cette nouvelle stratégie.



DEUX COLLECTIVITÉS S'ALLIENT DANS UN PROJET DE TERRITOIRE : NORD-ISÈRE DURABLE

© Nord-Isère durable

« Nord-Isère Durable » est un territoire correspondant à l'origine à deux intercommunalités situé dans le triangle Lyon, Grenoble et Chambéry : la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI, 102 000 hab.) et la Communauté de communes des Vallons de la Tour (CCVT, 25 000 hab.).

Ce projet de territoire partenarial original a émergé et a grandi avec le soutien de la Région Rhône-Alpes dans le cadre de ses Grands Projets d'aménagement et de développement durable (GPRA) – à l'instar de la Biovallée, l'un des territoires fondateurs du réseau TEPOS.

L'axe central de ce projet de développement pour le Nord-Isère est la construction durable, en raison de ses atouts préexistants : le territoire concentre 80% de la recherche privée cimentière avec les leaders mondiaux, et dispose d'un réseau d'experts au sein du Pôle d'Innovations Constructives. L'objectif est d'en faire un laboratoire d'expérimentations de rang national, d'en structurer les filières et de contribuer aux objectifs énergétiques du bâtiment à la suite du Grenelle.

En moins de dix ans, sous l'impulsion des élus, le territoire a enrichi son action autour de la transition énergétique en général, en conservant un angle fort sur la rénovation et la construction. En

2016, Nord-Isère Durable est membre du réseau TEPOS, lauréat Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), et a inauguré « MA RÉNO », plateforme de rénovation énergétique pour accompagner les particuliers.

Comment s'organise cette alliance de deux territoires, l'un urbain et l'autre rural ? Quels dispositifs font vivre le projet de territoire né en 2009 avec un accompagnement régional ?

UN PROJET DE TERRITOIRE INTÉGRÉ

Nord-Isère Durable associe plusieurs outils structurants et dispositifs de financement ou d'accompagnement :

- ▶ GPRA (8 millions € entre 2009 et 2016)
- ▶ PCET et désormais PCAET - Plan climat air-énergie territorial (démarré en 2011, soutenu par l'ADEME et la Région)
- ▶ TEPOS rhônalpins (100 k€, accompagnement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, technique)
- ▶ TEPCV (2015, 2 million €, mise en œuvre de projets opérationnels)

- Réseau TEPOS national (2016, partage d'expériences entre acteurs locaux)
- Plateforme de rénovation énergétique MA RÉNO (2016, avec le soutien de la région et de l'ADEME)

Ces dispositifs concernent les deux intercommunalités. Toutefois, l'engagement financement/ temps de travail est différencié (80% pour la CAPI, 20% pour la CCVT). De par leurs différences de taille, de population et de moyens, certaines thématiques sont gérées de manière distinctes : par exemple, côté transport la CAPI est Autorité organisatrice de transports (AOT) et dispose donc d'un périmètre de transport urbain, et non la CCVT.

Pour faire vivre ces dispositifs, le territoire s'est doté d'une Délégation générale Développement et Construction Durables et Transition Énergétique dédiée et mutualisée, autrement dit une cellule d'ingénierie au service des EPCL, mais aussi des communes. L'équipe a également pour mission transversale d'animer et de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire.

Elodie Randrema, chargée de mission à la CAPI, souligne la nécessité d'avoir une bonne stratégie de communication, auprès des élus comme des partenaires. Les dispositifs, temporaires,



sont tous regroupés sous l'appellation « Nord-Isère Durable », entendue comme démarche de transition énergétique, afin de favoriser son appropriation.

La communication auprès des citoyens, en revanche, est concentrée sur des projets qui les concernent directement : Famille à énergie positive, proposition de création de Centrales Villageoises.

DES APPUIS MULTIPLES ET UN SUIVI TRANSVERSAL

La région et l'ADEME sont les premiers financeurs du territoire. Ils sont présents en accompagnement et en suivi des projets. Des comités régionaux ont ainsi lieu régulièrement.

Evolution de la cellule d'ingénierie Nord-Isère Durable

- 2009 – Création des premiers postes pour le développement de la filière construction durable
- 2011 – Engagement volontaire dans l'élaboration d'un PCET
- 2013 – Mise en œuvre du premier PCET, avec notamment la création en interne du service mutualisé de Conseil en Énergie Partagée
- 2014 – Nord-Isère Durable lauréat du dispositif régional TEPOS, suivi du recrutement d'une chargée de mission TEPOS
- 2015 – Création de la Délégation Générale Développement et Construction Durables et Transition Énergétique
- 2015 – Nord-Isère Durable lauréat du dispositif régional Plateformes territoriales de la rénovation énergétique et signature de la convention TEPCV #1
- 2016 – Signature de la convention TEPCV #2

Aujourd'hui – la Délégation Générale compte 15 agents répartis dans 4 pôles : Construction durable, Transition énergétique et Climat, Environnement-Déchets-Agriculture-Air, et Ingénierie financière et administrative.

Nord-Isère Durable peut s'appuyer sur l'Assistance à maîtrise d'ouvrage proposée dans le cadre de l'animation TEPOS régionale pour préparer ces comités. Ces comités associant les élus, l'AMO tend à favoriser de plus en plus les échanges et témoignages afin qu'ils n'assistent pas en spectateurs à des discussions très techniques.

Outre ces trois soutiens, Nord-Isère Durable a une convention de partenariat avec l'Espace Info Energie Ageden sur les centrales villageoises, la plateforme de rénovation énergétique et plus largement les actions de sensibilisation du grand public (scolaires, adultes...).

Le territoire a également été accompagné de manière expérimentale par le CEREMA, mandaté par l'Etat pour aider les TEPCV, sur l'organisation d'une mobilisation citoyenne (animation, indicateurs...) et aide le syndicat d'énergie (SEDI) pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Mais au contraire de la plupart des territoires rhônalpins, Nord-Isère Durable n'a pas sollicité d'AMO globale. Le territoire commande des études par projet, selon ses besoins.

Suivant la volonté des financeurs, le territoire organise aussi un COPIL transversal mensuel, associant 3 élus des 2 collectivités (développement durable, développement économique et habitat, ceux qui se sont réunis pour travailler sur la réponse à l'AMI plateforme) et les chargés de missions. Cette instance permet d'échanger autour des projets avec les élus et de valider leurs orientations.

Les équipes projets se partagent les tâches relatives aux comités et aux projets, s'arrangeant au mieux avec les plannings de chacun, et essayent de mutualiser systématiquement les informations. Un élu de chaque intercommunalité suit l'ensemble des projets, et la Déléguée générale supervise les travaux des équipes.

La transversalité a progressé dans le traitement des sujets au fil du temps. Ainsi, les agents travaillant sur l'énergie ont été intégrés aux révisions des Programmes locaux de l'habitat (PLH) des deux intercommunalités. Les deux collectivités de Nord-Isère Durable ont également participé aux échanges préalables à la

«grenellisation» du SCOT, pour sensibiliser les intercommunalités voisines.

L'ENJEU : PÉRENNISER ET RÉORGANISER

La révision en cours du Plan climat implique un nouveau plan d'actions pour le territoire. L'objectif est de construire en parallèle un tableau unique de suivi de ce plan. Car si la gouvernance est transversale, les agents ont chacun leur feuille de route, qu'il s'agit de consolider. Incitée par les financeurs qui souhaitent pouvoir juger plus facilement des résultats des actions au niveau global, l'équipe, constituée de plusieurs agents, est tenue de créer cet outil.

Le territoire s'est vu également proposé Cit'ergie plusieurs fois, mais hésite à s'engager pour limiter la sollicitation des services, déjà importante. D'autres dispositifs sortent régulièrement par ailleurs au niveau régional ou national, poussant les territoires comme Nord-Isère Durable à s'engager encore davantage. Il s'agit de trouver la limite au-delà de laquelle il n'est plus possible d'assurer de front le montage de nouveaux projets, la communication et la candidature à de nouveaux dispositifs.

Le territoire s'attache aussi à investiguer de nouveaux champs tels que l'aménagement durable et l'urbanisme. Dans le cadre de TEPCV, une réflexion est engagée pour intégrer les enjeux énergétiques dans l'aménagement d'une zone d'activités.

Enfin, un enjeu important demeure : en 2017, la CCVT a fusionné avec trois autres intercommunalités suite à la réforme territoriale, formant la communauté de communes des Vals du Dauphiné. Ainsi, comme d'autres territoires concernés par des fusions, des décisions restent à prendre sur l'articulation de la nouvelle entité avec le projet initial.



© Ile d'Oléron

ÎLE D'OLÉRON : VERS UNE ÎLE À ÉNERGIE POSITIVE

L'île d'Oléron est une grande île française au large de la Charente Maritime, où vivent 22 000 habitants de manière permanente répartis sur huit communes. L'île n'est pas seulement une destination touristique prisée qui multiplie sa population par 8 en période estivale ; c'est aussi un territoire ambitieux sur le plan environnemental, à travers le projet de territoire porté par la Communauté de communes de l'île d'Oléron. Les nombreuses reconnaissances de son engagement sont listées sur le site de l'intercommunalité.

C'est l'Agenda 21 qui constitue dès 2008 le vecteur transversal de ce projet de développement durable. L'acte 2 de cet Agenda 21, validé en juin 2015, a pour axe principal la transition énergétique. Cette période de redéfinition de la stratégie coïncidait avec un appel à projets TEPOS de l'ADEME et de la région Poitou-Charentes pour accompagner des territoires pilotes, et avec l'appel à projet national Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : deux opportunités qu'a saisies la communauté de communes.

UNE BONNE INTÉGRATION DES DISPOSITIFS DÈS LE DÉPART

La CC de l'île d'Oléron est donc lauréate TEPCV, membre du réseau TEPOS animé par le CLER - Réseau pour la transition énergétique, et bénéficiaire du programme TEPOS régional animé par l'ADEME et la Région. Ce dernier dispositif est le plus structurant : après 6 mois de travail, accompagnée par une assistance à maîtrise d'ouvrage mandatée par la Région, la collectivité a dégagé des axes de travail. Ceux-ci sont validés en octobre 2015 par des ateliers de co-construction avec des acteurs internes et externes. La stratégie et le plan d'action sont à leur tour validés fin 2015 avec la Région et l'ADEME.

La communauté de communes est alors invitée par l'ADEME et la Région à s'engager dans le programme Cit'ergie. L'objectif est de cadrer la démarche et de valoriser les actions mises en œuvre, dans la perspective de l'élaboration d'un PCAET obligatoire d'ici fin 2018. Ces arguments convainquent les élus de démarrer Cit'ergie, en articulation avec le programme régional TEPOS.

UNE GOUVERNANCE ET UNE COMMUNICATION SIMPLIFIÉES POUR MAINTENIR LA MOBILISATION

Delphine Le Page, chargée de mission TEPOS, joue le rôle de coordonnatrice de ces dispositifs et d'intermédiaire avec les élus. Bien que, lorsqu'elle présente sa mission à ses collègues ou élus, elle commence par « décrypter les acronymes », elle n'a pas le sentiment que la mise en cohérence soit difficile à créer ou à exposer.

En effet, la gouvernance est volontairement simplifiée et ne démultiplie pas les approches : c'est la même commission qui suit TEPOS, Cit'ergie, l'Agenda 21 et les autres programmes. Simplement, en fonction des thématiques traitées, différentes personnes externes sont conviées. Concernant Cit'ergie, il était clair dès le cahier des charges que ce dispositif devait être pédagogique pour les élus et intégré aux autres projets en cours. Les comités de pilotage Cit'ergie et TEPOS ont fusionné dès l'engagement de la collectivité dans le processus.

Par ailleurs, la mobilisation des élus est ancienne, en raison de la dynamique précoce d'Agenda 21 sur le territoire. La reconnaissance de cet Agenda 21 par une labellisation nationale, puis l'arrivée

de l'enveloppe TEPCV de 1,8 million d'euros, enfin l'accompagnement TEPOS régional ont encouragé les élus à progresser en leur apportant de nouvelles possibilités de financement et de reconnaissance des actions de la collectivité.

Ainsi, lorsque l'ADEME et la Région ont publié en 2016 un appel à projet sur l'adaptation au changement climatique, les élus n'ont pas hésité à soutenir la candidature du territoire. Le président, comme le vice-président au développement durable ou le vice-président au développement économique, communiquent volontiers sur la stratégie locale de transition énergétique et sont informés des actions menées.

Côté citoyens, c'est plutôt la dénomination « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » qui est utilisée pour communiquer et afficher les réalisations de la collectivité, avec les visuels dédiés, comme partie d'une dynamique nationale. Le seul autre label mis en avant, pour ne pas mélanger les messages, est « Zéro gaspillage ». Enfin, la plateforme de rénovation Energ'IO bénéficie de sa propre communication – c'est un service reconnu par les citoyens. Elle permet aussi de faire de la sensibilisation énergie-climat.

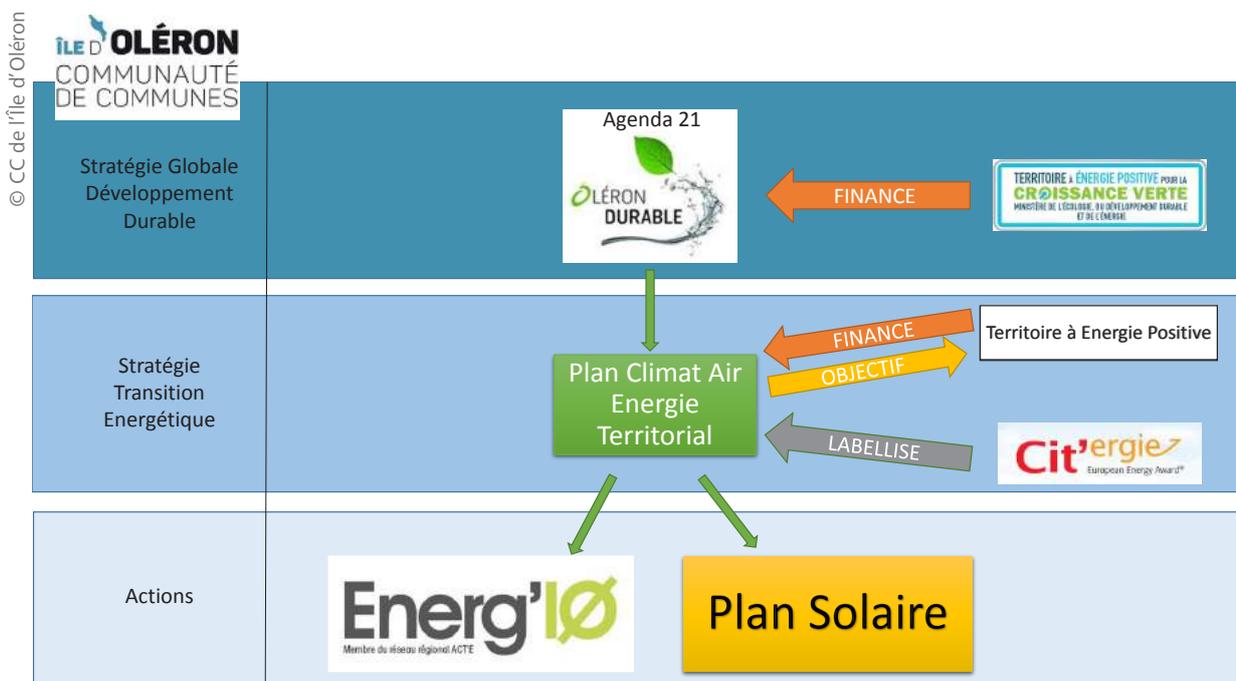


Schéma présenté par Delphine Le Page pour expliquer l'articulation des dispositifs

UNE COLLECTIVITÉ BIEN ENTOURÉE

Delphine Le Page souligne combien la double dimension financement / accompagnement est précieuse. Si l'Agenda 21 était le seul outil stratégique du territoire, il est probable que les actions auraient été poursuivies, mais avec beaucoup moins d'intensité. Delphine Le Page a d'ailleurs été recrutée spécifiquement pour le programme TEPOS régional. Sur un autre registre, le financement TEPCV a pu permettre non seulement de rénover le bâtiment administratif intercommunal, mais d'en faire un bâtiment à énergie positive avec une extension.

En ce qui concerne l'accompagnement, l'assistance à maîtrise d'ouvrage régionale a apporté un soutien réel dans la définition de la stratégie : apport méthodologique, outils, retours d'expériences, modèles de fiches-actions... Cet accompagnement se poursuit sur des points précis en fonction des besoins du territoire, par exemple sur la prise de compétence énergie par l'intercommunalité.

Le territoire a aussi noué des partenariats locaux, avec le CRER par exemple, sur le développement du photovoltaïque et la sensibilisation des citoyens. La collectivité cherche néanmoins à internaliser de plus en plus les projets et l'ingénierie, en recrutant des techniciens spécialisés.

Enfin, des réseaux comme le CLER ou AMORCE sont, selon Delphine Le Page, indispensables en ce qu'ils apportent de l'information et des retours d'expériences d'autres territoires aux chargé-e-s de mission des petites collectivités (qui sont souvent les seul-e-s à travailler sur la thématique énergie).

CONSERVER UNE AUTONOMIE STRATÉGIQUE GRÂCE À DES OUTILS ADAPTÉS

Qu'en est-il de l'autonomie de décision du territoire quand autour de lui gravitent autant d'acteurs régionaux et nationaux ? Le format de ces accompagnements n'impose pas de modèle prédéfini : les axes prioritaires et les actions viennent des groupes de travail formés par la collectivité, et sont validés par les élus. L'impor-

tant est plutôt d'obtenir des résultats concrets, pour que cette stratégie s'incarne et puisse permettre une projection à plus long terme du territoire par ses acteurs.

En revanche, tout programme d'accompagnement et de financement suppose un suivi - non seulement de mise en œuvre mais aussi financier, car une partie du financement est conditionné à l'atteinte des objectifs. Comme le Thouarsais, bénéficiaire du programme régional TEPOS, l'île d'Oléron utilise l'outil Climarecord pour collecter des informations sur la mise en œuvre des actions et présenter les résultats. Exhaustif et souple, il nécessite un travail de reporting relativement important, mais permet ensuite une représentation des résultats en graphiques et tableaux.

En même temps que l'accompagnement TEPOS, l'ADEME et la Région ont proposé un protocole de suivi. Celui-ci a fait l'objet d'une négociation avec les services de la collectivité pour être bien adapté aux priorités du territoire et au temps disponible des agents. Certains objectifs, indicateurs ou livrables imposés au départ ont été revus pour être plus concrets, plus faciles à atteindre ou à calculer. C'est une étape importante, compte tenu du temps que peuvent consacrer les agents au suivi des actions. Delphine Le Page s'est par exemple intéressée à Climat Pratic, mais n'a pas eu le temps de s'appropriier l'outil et a préféré se concentrer sur l'outil de suivi corrélié au financement régional et Climarecord.

Au-delà de ces outils de suivi, le territoire pourrait voir ses besoins d'accompagnement évoluer, en particulier dans l'étape suivante que sera l'élaboration du PCAET en 2018. Il sera alors temps de faire un point avec les élus et les acteurs du territoire, et de redéfinir les priorités pour atteindre les objectifs. Un outil simple pour faciliter la projection, pour animer la réflexion collective sur la transition énergétique comme il en existe pour anticiper les impacts du changement climatique sur le territoire, serait alors bienvenu. Le CLER - Réseau pour la transition énergétique travaille sur un tel outil de sensibilisation et de co-construction avec l'Institut négaWatt et Solagro.



LES CRÊTES PRÉ ARDENNAISES MARIENT DÉMOCRATIE LOCALE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

© Enercoop Ardennes-Champagne

La communauté de communes des Crêtes pré ardennaises a fêté ses 20 ans en 2016. Ce territoire de 94 communes et 22 000 habitants se caractérise par sa ruralité et sa faible densité de population : la grande majorité de ces communes ont moins de 600 habitants.

En dépit de son étendue, le territoire conserve depuis des années une bonne dynamique de développement et fait preuve de volontarisme dans sa politique énergétique.

Sa politique de développement est d'abord passée par la mobilisation des acteurs et la mise en place d'une culture de la participation citoyenne, ce qui fait sa spécificité. Pour améliorer la proximité de l'animation territoriale avec les habitants, le Pays des Crêtes pré ardennaises est mis en place en 2002 pour associer les habitants et les acteurs locaux à la construction des projets et donner une identité au territoire.

STRUCTURATION D'UNE DÉMARCHÉ COLLECTIVE AUTOUR DU PAYS

La mobilisation citoyenne jointe aux choix politiques communautaires ont abouti à la création de nombreuses associations et structures. Des groupes de travail proposent des projets indivi-

duels et collectifs reconnus par la communauté de communes. Ils permettront de faire émerger le conseil de développement au travers d'une formation action sur les enjeux territoriaux.

En 2003, la communauté de communes et le pays souhaitent donner plus d'ampleur à la question énergétique : ils s'appuient sur l'Agence locale de l'énergie des Ardennes (issue de la démarche de Pays) et dotent le territoire d'un Schéma de développement éolien qui a servi de modèle, au niveau national, au futur dispositif Zone de Développement Eolien (ZDE).

Les projets s'enchaînent : création d'Enéole (société de développement local dédiée uniquement aux projets sur les Crêtes avec une implication citoyenne), programme de rénovation, candidature du pays au programme LEADER retenue en 2007. Enfin, en 2009, la communauté de communes et l'ALE contribuent à fonder la SCIC Enercoop Ardennes Champagne, première coopérative locale affiliée à Enercoop.

Entourés d'Enercoop A-C et de l'ALE 08, ainsi que d'un solide réseau associatif tourné vers la transition écologique, le pays et la communauté de communes poursuivent leur action conjointe autour des questions climat-énergie. En 2013, le pays s'engage dans un Plan climat, impliquant

les acteurs locaux dans son élaboration plusieurs mois durant.

DU PAYS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, LA MÊME AMBITION DE DEVENIR TEPOS

Au fil du temps, la dynamique créée par le pays autour du Plan climat est reprise petit à petit par la communauté de communes, qui intègre le poste de chargé de mission dédié. Aujourd'hui, le PCET influence l'ensemble des politiques de la communauté de communes et le territoire souhaite aller au-delà des objectifs nationaux et européens en couvrant 100 % de ses besoins énergétiques par des énergies renouvelables d'ici 2020.

En 2015, la communauté de communes s'implique davantage au sein du Réseau TEPOS national et devient lauréate TEPCV. Retenue pour une nouvelle période LEADER avec le slogan « Être un territoire à énergies positives, valoriser les ressources naturelles et investir dans le développement local, elle s'engage également dans le programme Cit'ergie porté par l'ADEME.

La communauté de communes a déjà des projets concrets à son actif. Elle développe avec l'ALE 08, Enéole et Enercoop A-C le parc éolien citoyen « les Ailes des Crêtes » entre 2011 et 2016, en prenant des parts au capital et en incitant les communes à faire de même. Elle soutient aussi le développement de Centrales villageoises photovoltaïques.

L'ALE et Enercoop A-C sont par ailleurs des partenaires importants qui complètent l'ingénierie de la communauté de communes. Celle-ci les associe systématiquement aux programmes d'accompagnement comme celui des centrales villageoises et fait appel à eux pour des questions techniques. Pour cela, l'ALE est financée par des cotisations ainsi que sur des prestations, et Enercoop payé à la prestation uniquement.

En plus de la société civile, la Communauté de communes essaye de mobiliser les communes dans différents projets ponctuels, mais aussi sur la durée à travers des déclinaisons communales du Plan climat ou le Conseil en énergie partagée

proposé par l'ALE, que la communauté de communes cofinance.

Les Crêtes pré ardennaises tentent aussi d'améliorer la transversalité de leur approche, par exemple dans le domaine agricole en testant la démarche ClimAgri et l'outil Diaterre élaborés par Solagro et l'ADEME sur quelques exploitations.

Par ailleurs prévoyant de récupérer la compétence urbanisme des communes, la collectivité cherche maintenant à relier cette compétence à sa démarche TEPOS en sensibilisant les agents à une approche plus globale de leur métier. Une réflexion est également en cours sur l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale, dont la communauté de communes a obtenu la responsabilité fin 2016.

SE STRUCTURER SANS CESSER D'AGIR

Comment s'organise cette communauté de communes au centre du projet TEPOS du territoire et d'une collection de dispositifs et d'outils variés ?

Il n'y pas de service développement durable à proprement parler, mais la démarche de transition énergétique sollicite quatre postes, ce qui est plutôt rare dans un territoire aussi rural : une chargée de mission PCAET/TEPOS/TEPCV, une chargée de mission LEADER et une chargée de mission Cit'ergie, agriculture et développement local. La directrice de service s'implique également dans la coordination des projets.

L'élu référent sur les questions agriculture/environnement/énergie, Jean-Marie Oudart, suit activement les projets en lien avec les agents, et contribue à assurer la transversalité. Le président, Bernard Blaimont, est également au fait des projets en cours et communique régulièrement sur les programmes que mène le territoire.

Pour autant, l'entrée des Crêtes dans Cit'ergie correspond aussi à un besoin de structuration de la démarche et de mobilisation des services, en particulier des chargés de mission pour l'instant peu impliqués dans le Plan Climat.

Dans cette perspective, les élus et agents réfléchissent aussi à un comité de pilotage « transition énergétique » unique intégrant ClimAgri et Cit'ergie en remplacement de l'actuel COPIL TEPOS/PCET. Il s'agirait d'y associer les élus, l'ALE, les associations mais aussi des particuliers, par exemple ceux qui s'impliquent dans une Centrale villageoise. Le projet LEADER, quant à lui, est géré en parallèle par un comité de programmation.

Du fait de son plan climat, ClimAgri et Cit'ergie, la communauté de communes est bien sûr en lien avec l'ADEME. C'est d'ailleurs l'ADEME qui finance le poste de Rébecca Bourrut, chargée de mission PCAET. Elle a d'abord financé un poste FEDER/COTEC (ADEME-Région) sur 2013-2015 avant de s'engager dans un Programmes d'aides au changement de comportement d'un an puis de 3 ans, qui lui permet de financer un poste et des actions de communication avec une souplesse de suivi et d'objectifs.

La collectivité s'apprête d'ailleurs à utiliser Impact climat, outil ADEME pour mesurer la vulnérabilité du territoire au changement climatique et améliorer sa résilience. En revanche, les agents n'utilisent pas Climat Pratic pour le suivi de leurs actions et leur préfèrent pour l'instant des tableurs faits maison.

Un autre outil pourrait venir les remplacer : le logiciel libre Linea21, développé par le bureau d'études mandaté par l'ADEME pour accompa-

gner la collectivité dans la démarche Cit'ergie. Il a l'avantage de regrouper facilement le suivi des différents programmes et de générer des représentations graphiques des avancées à des fins de communication.

Rébecca Bourrut signale à ce sujet que les retours d'expérience d'agents qui utilisent les outils sont aussi importants que les formations à l'utilisation : une fois la formation terminée, passer à l'utilisation quotidienne de l'outil et à son adaptation à la situation locale demeure une étape complexe.

En somme, la communauté de communes des Crêtes pré ardennaises est parvenue à créer un véritable élan local autour de son projet de territoire auprès des citoyens et des acteurs locaux, et à s'entourer de précieuses structures de soutien : l'ALE 08 et Enercoop A-C. Entre l'accumulation des programmes et ses nouvelles compétences, l'enjeu est maintenant d'assumer les missions de gestion qui lui incombent, sans abandonner la dynamique de projets qui fait jusqu'à présent la force du territoire.

**Impact
Climat**
Prédiagnostic de l'IMPACT
du changement CLIMATique
sur un Territoire

© ADEME

Niveau de Vulnérabilité			
	Vulnérabilité de 12	Vulnérabilité de 9	Vulnérabilité de 8
Approvisionnement en eau potable et assainissement - Evolution du débit des fleuves	Approvisionnement en eau potable et assainissement - Perturbation dans les conditions de vent	Approvisionnement en eau potable et assainissement - Evolution du régime de précipitations	
Collecte / traitement des déchets - Augmentation des températures	Approvisionnement en eau potable et assainissement - Ilots de chaleur	Approvisionnement en eau potable et assainissement - Surcote marine	
Collecte / traitement des déchets - Evolution du débit des fleuves	Collecte / traitement des déchets - Ilots de chaleur		
Collecte / traitement des déchets - Feux de forêt	Police, pompiers, service de secours - Evolution du débit des fleuves		
Police, pompiers, service de secours - Feux de forêt	Police, pompiers, service de secours - Perturbation dans les conditions de vent		

Exemple des niveaux prioritaires de vulnérabilité, présenté dans l'onglet "Synthèse Vuln."

Capture de l'outil Impact'Climat



DE L'ANIMATION À LA PLANIFICATION, LE PNR DES GRANDS CAUSSES MAXIMISE SON IMPACT

© PNR Grands Causses

Le Parc naturel régional des Grands Causses, comme les 49 autres PNR en France, a pour vocation de protéger et de valoriser les patrimoines naturel, culturel et humain de son territoire. Créé en 1995 dans le sud-Aveyron, ce Parc qui compte 70 000 habitants dans 93 communes s'est donné pour objectif non seulement de concilier protection de son territoire et développement local, mais aussi d'atteindre l'équilibre énergétique avec 100% énergies renouvelables en 2030.

En effet, le parc des Grands Causses a progressé petit à petit, par l'action du syndicat mixte qui l'administre, vers une démarche transversale de transition énergétique. Comme tous les PNR, son projet de développement durable du territoire est défini pour 12 ans (aujourd'hui 15 ans) par une charte de parc. En 2007, au moment de renégocier sa charte, le Parc s'engage dans une démarche d'Agenda 21 et prévoit notamment le développement des énergies renouvelables.

Le tournant se produit en 2008, lorsque le PNR décide de se montrer plus ambitieux dans sa politique énergie-climat. Après avoir pris contact avec l'ADEME, le syndicat mixte se lance dans un Plan climat énergie territorial, embauche un chargé de mission pour le piloter et déploie en quelques années des actions d'animation : communication grand public et Nuits de la thermo-

graphie, diagnostic des bâtiments communaux, actions de mobilité durable...

UNE DYNAMIQUE EN FORTE STRUCTURATION DEPUIS 2015

A partir de 2015, le Parc donne une ampleur inédite à son action par l'engagement dans de nouveaux dispositifs.

D'une part, il devient lauréat de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » et reçoit 2 millions d'euros de subventions. Cet appui financier vient cofinancer des opérations qui s'intègrent dans le programme 2016-2018 du PCET, comme l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements collectifs ou le développement de la micro-hydroélectricité.

Dans le même temps, le PNR élabore un Schéma de cohérence territoriale, document de planification énonçant la stratégie du territoire en matière d'aménagement et de développement durable.

L'intérêt de prise en main du SCOT par le PNR est la cohérence totale que le Parc a pu établir entre le SCOT et le PCET. En effet, ce SCOT a pour objectifs, entre autres, de favoriser la



méthanisation, de définir des zones favorables au développement à l'éolien et au photovoltaïque, et d'exiger l'ouverture du capital des sociétés d'exploitation de parcs éoliens aux collectivités locales ou aux citoyens. Ce dernier point est essentiel : il acte la vision de la transition énergétique comme vecteur de développement local, et fait office d'invitation pour les développeurs à se penser acteurs du territoire.

Ces objectifs, traduits en réglementations dans le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCOT, seront déclinés progressivement dans les documents d'urbanisme des communes et intercommunalités, multipliant l'impact de la stratégie. Arrêté en septembre 2016, le SCOT est actuellement soumis à enquête publique.

La compétence SCOT prise par le PNR lui permet d'assurer également le portage d'un futur Plan climat air énergie (PCAET) à la place des communautés de communes, et d'inscrire encore davantage sa démarche volontaire dans un contexte réglementaire. La prochaine étape : formaliser cette nouvelle mouture en partant des nombreux travaux déjà réalisés, et décliner le PCAET à l'échelle intercommunale.

Par ailleurs, le Parc des Grands Causses constatait que plusieurs communes souhaitent développer une chaufferie bois ou un réseau de chaleur, sans pouvoir les monter elles-mêmes faute de financements ou de moyens d'ingénierie. En 2016, il supervise alors la création d'une société d'économie mixte pour assumer ou sous-traiter le développement, le financement et l'exploitation des projets de réseaux de chaleur bois sur son territoire. Chaque projet communal peut s'inscrire dans un projet territorial d'ampleur.

La SEML Causse Energia, au capital de 650 000€, fédère 9 collectivités ou intercommunalités, dont le Parc, et 10 partenaires, sociétés privées (producteurs de bois, exploitants de chauffage), bailleurs ou associations. Aujourd'hui une dizaine de projets sont à l'étude pour un montant d'investissement de 10 à 15 millions d'euros.

UNE ÉQUIPE RESTREINTE QUI SE CONCENTRE SUR LES PROJETS

La gouvernance du PNR associe de nombreux acteurs et les orientations stratégiques font l'objet d'une large concertation. C'est le cas du SCOT et du PCET. Mais l'ensemble des projets relatifs à l'énergie repose sur l'animation d'une petite équipe (chargé de mission PCET et direction générale).

L'équipe a été récemment renforcée : un chargé d'affaire a été embauché en août 2016 pour faire vivre la SEM Causse Energia, et une animatrice mobilité est arrivée le 1er janvier 2017. Cette consolidation de l'ingénierie est liée à la signature d'un Contrat d'objectif territorial énergie-climat (COTEC) avec l'ADEME en décembre 2015 permettant de financer de l'animation.

Le PNR gère également des fonds comme le programme LEADER, a contractualisé avec la Région Occitanie à travers le Contrat Régional Unique et avec l'Etat à travers le Contrat de Ruralité. Les objectifs de transition énergétique ont été fléchés dans ces documents permettant ainsi aux acteurs du territoire de pouvoir bénéficier de subventions pour leur projet en lien avec la transition énergétique.

Le COTEC avec l'ADEME s'accompagne d'un tableau de suivi d'objectifs avec des indicateurs, qui sert aussi à évaluer les actions. Une fois par an se réunit le « Club COTEC », constitué d'une cinquantaine de partenaires territoriaux, pour faire le bilan. L'essentiel de la gestion de projets se fait en comité restreint, que ce soit en interne, avec l'ADEME ou d'autres acteurs. Le PNR dispose du logiciel « EVA », outil de saisie unique commun à tous les parcs qui permet d'évaluer la mise en œuvre de la Charte en gagnant du temps sur l'établissement de budgets, de bilans, etc.

Pour autant, les agents ont de la marge de manœuvre et peuvent se consacrer aux actions. L'équipe du Parc souligne que la philosophie est de ne pas perdre trop de temps à évaluer et rédiger dans le détail. Il donne l'exemple du rapport d'étape PCET 2015, document riche et conçu pour la communication autant que pour l'évaluation, qui a été confié à un journaliste pour ne pas faire perdre de temps aux chargés de mission.

Et les élus ? S'étant d'abord questionnés sur l'éolien, dont ils souhaitaient réguler le développement, ils ont rapidement abordé la question énergétique dans son ensemble. Plusieurs années plus tard, ils ont un rôle moteur important et ont bien conscience qu'en développant les énergies renouvelables ou en créant des solutions de mobilité alternatives, ils peuvent générer de la valeur locale et attirer de nouvelles populations.

MISER SUR L'EFFET LEVIER

La particularité du PNR des Grands Causses est d'utiliser ses fonds et son ingénierie pour déclencher des dynamiques de fond impliquant de nombreux acteurs. En d'autres termes, le Parc cherche à créer un effet levier à moindre coût, et pense son action dans cet objectif.

Ainsi, les projets financés par la convention TEPCV, outre des travaux d'efficacité énergétique, concernent pour une part importante des missions d'accompagnement destinées à déclencher des investissements (accompagnement à la rénovation des logements privés et des copropriétés, sensibilisation et formation de tous les publics, accompagnement des citoyens et/ou des porteurs de projets au développement des ENR, etc.).

Ce critère d'effet levier n'était pas évident dans un premier temps pour les services de l'Etat mais le Parc a finalement obtenu gain de cause. Les résultats de cette approche sont déjà tangibles. Par exemple, le financement TEPCV a permis de financer à 80% des audits énergétiques de copropriétés (coût 1 600€). Une des premières copropriétés qui a bénéficié de cet audit via le PNR a depuis validé un programme de travaux performants pour 800 000€.

Pour l'équipe du Parc, être l'élément déclencheur est d'autant plus important que de nombreux dispositifs de soutiens existent par ailleurs. Et cela vaut aussi pour les communes et communautés de communes : le Parc les aide à monter des dossiers de subventions et leur attribue des fonds régionaux qu'il administre. Côté PNR, le changement a aussi dû se faire : passer du discours aux solutions, et enfin à l'action pragmatique et opérationnelle.



Depuis 2016, le PNR des Grands Causses prête gratuitement aux habitants 6 vélos à assistance électrique pendant une semaine.

Ces tests ont déjà conduit à l'achat d'une vingtaine de vélos par des particuliers.



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

Le CLER, Réseau pour la transition énergétique, est une association agréée de protection de l'environnement créée en 1984. Fort d'un réseau de près de 300 structures professionnelles et collectivités locales réparties sur l'ensemble du territoire, il a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, et, plus largement, la transition énergétique. Spécialistes ou généralistes, les adhérents du CLER assurent un travail de terrain au cœur des territoires.

100% TERRITOIRES
À ÉNERGIE POSITIVE

Fondé en 2011 par six territoires pionniers, le Réseau Territoires à énergie positive (TEPOS) rassemble des acteurs engagés en faveur de la transition énergétique et du développement territorial. Il constitue un espace d'échanges entre territoires et de capitalisation des expériences locales.

Le CLER - Réseau pour la transition énergétique, porte le projet et anime le réseau TEPOS au niveau national.